



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS ÎLE D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

A l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François île d'Orléans tenue le 4 novembre 2002, à 20h00 à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lauréanne Dion, Lina Labbé, Gilles Vinet, sous la présidence du maire Yoland Dion.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 7 octobre 2002.
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Résolution d'appui contestation de l'abolition de la peine d'emprisonnement pour non-paiement d'amende en matière pénale.
- 6- Octroyer contrat patinoire 2002-2003
- 7- Dépôt du rapport du maire
- 8- Déclaration d'intérêt pécuniaire
- 9- Transfert de la liste des droits de mutations et des taxes dues à la M.R.C.I.O.
- 10- Demande de financement Villa Alphonse Bonenfant
- 11- Demande Fabrique de la Sainte-Trinité-d'Orléans
- 12- Offre d'adhésion à Action communautaire Jeunesse
- 13- Offre d'adhésion La Chambre de commerce de l'île d'Orléans
- 14- Varia M.R.C. Appui Municipalité de Sainte-Clotilde
- 15- Période de Questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

02-105

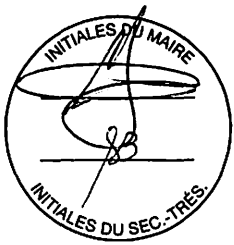
L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Martin Giguère et secondé par Lina Labbé
Résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

ITEM 2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 7 OCTOBRE 2002.

02-106

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion et secondé par Dominique Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 3 CORRESPONDANCES



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

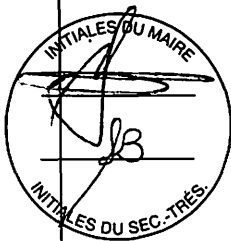
LISTE DES DÉPENSES

M.R.C. Ile d'Orléans	3 316.99
Yoland Dion	447.00
Dominique Labbé	149.00
Martin Giguère	149.00
Lina Labbé	149.00
Lauréanne Dion	149.00
Jules Roberge	149.00
Gilles Vinet	149.00
Sylvie Beaulieu	505.81
Société Canadienne du cancer	50.00
Maison des jeunes I.O.	45.00
Epicerie du Village (timbre)	110.42
Chambre de Commerce de l'Île d'Orléans	190.00
Construction Marlin	1 057.88
Sylvie Beaulieu	264.78
Association des directeurs municipaux	299.07
M.R.C. de l'Île d'Orléans	310.67
Sylvie Beaulieu	505.81
Publication Infosearch	329.56
Au centre de la Vie (maison des jeunes)	50.00
Club de l'Age d'Or	60.00
Denis Asselin « chemin du Quai »	1 506.26
Ls Philippe Routhier Ltée	548.37
Ministère de la sécurité Pub	33 930.00
Urbatique	43.12
Plomberie chauffage R Labbé	58.66
Servie des petits animaux	70.00
Hydro Québec Éclairage des rues	691.45
Société canadienne des postes	20.36
Oricom internet	18.35
Bell Canada	149.71
Bell Mobilité	59.26
Danka ltée	29.78
Produits Capital	315.69
Lina Labbé remb M.R.C	44.89
Auberge Chaumonot	50.00
Sylvie Beaulieu	505.81
Pierre Giroux	1 000.00
TOTAL	47 478.70\$

COMPTES À PAYER

Urbatique	43.12
Sylvie Beaulieu formation	143.79
TOTAL	186.91 \$

L'adoption des dépenses est proposée par Martin Giguère et secondé par Jules Roberge.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).



N° de résolution
ou annotation

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

Sylvie Beaulieu
Sylvie Beaulieu
secrétaire trésorière

**ITEM 5 RÉOLUTION D'APPUIE CONTESTATION DE L'ABOLITION DE
LA PEINE D'EMPRISONNEMENT POUR NON-PAIEMENT
D'AMENDE EN MATIÈRE PÉNALE**

CONSIDÉRANT qu'en 1995 le gouvernement du Québec se proposait d'abolir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale ;

CONSIDÉRANT qu'en 1995, le projet de loi 92 concernant l'abolition de la peine d'emprisonnement fut abandonné ;

CONSIDÉRANT qu'en 1997, le gouvernement revenait à la charge avec l'abolition de la peine d'emprisonnement ;

CONSIDÉRANT qu'en 1997, face au tollé de protestations provenant de plusieurs organismes à vocation judiciaire, le gouvernement du Québec faisait volte face et abandonnait son projet d'abolition de la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale ;

CONSIDÉRANT que depuis 1995, le temps purgé pour les peines d'emprisonnement des infractions reliées au Code de procédure pénale a considérablement diminué, ne représentant réalité qu'un faible pourcentage du taux d'occupation des institutions carcérales provinciales, seulement de 3% à 5% des cellules seraient utilisées pour le non-paiement d'amendes et la moitié par des personnes qui y purgent également des infractions au Code criminel ;

CONSIDÉRANT qu'au mois de septembre 2002 paraissait dans les journaux les intentions du Ministre de la Sécurité publique d'abolir la peine d'emprisonnement et ce, malgré protestations de 1995 et de 1997 ;

CONSIDÉRANT que le gouvernement n'a pas consulté le milieu sur la problématique et conséquences de l'abolition de la peine d'emprisonnement ;

CONSIDÉRANT que le Ministre de la Sécurité publique se propose à nouveau d'abolir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale et ce ayant pour effet de banaliser les infractions commises en vertu du Code de la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal s'élève contre cette proposition dont l'application aurait pour effet de créer deux (2) régimes de droits distincts soit, l'exécution de mesures de perception pour certains et la fermeture de dossiers pénaux sans possibilité de perception pour d'autres ;

CONSIDÉRANT que l'abolition de la peine d'emprisonnement aurait pour conséquence créer une classe d'intouchables qui ignoreront impunément les règles de la Société ;



N° de résolution
ou annotation

02-108

CONSIDÉRANT qu'aucun consensus n'existe autour de cette problématique et que les alternatives proposées par le Ministre ne peuvent palier aux conséquences de l'abolition de la peine d'emprisonnement pour le non-paiement de l'amende pour les infractions reliées au Code de procédure pénale ;

CONSIDÉRANT que cette mesure entraînerait le désordre sur les routes du Québec et dans les rues des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le percepteur des amendes de la Cour municipale commune de la M.R.C. de la Côte de Beaupré n'aura plus d'alternative au non-paiement des amendes et, de ce fait, la Municipalité de Saint-François I.O. perdra une source de revenus des plus appréciables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Labbé, appuyé par Gilles Vinet, **QUE** le Conseil municipal demande au Ministre de la Sécurité publique de maintenir la peine d'emprisonnement pour les infractions reliées au Code de procédure pénale.

DE PLUS, que le Conseil municipal demande au Ministre de la Sécurité publique de surseoir à son projet et de mettre sur pied un comité formé, entre autres, des organismes à vocation judiciaire et des intervenants du milieu municipal, dont le principal mandat serait d'évaluer tous les autres moyens relatifs à l'exécution des jugements.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 6 OCTROYER CONTRAT PATINOIRE 2002-2003

Il est proposé par Gilles Vinet et secondé par Martin Giguère que le contrat pour l'entretien extérieur de la patinoire soit accordé à M. Geatan Lemelin au taux horaire de 12 \$. Que la surveillance des locaux soit assumée par Mme Ginette Richard au taux horaire de 8 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 7 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE

Le 4 novembre 2002

Objet : Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Mesdames, Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter un rapport traitant des derniers états financiers. Ce rapport a été préparé par la firme Mallette, et il représente la situation financière au 31 décembre 2001 ainsi que les orientations du Conseil municipal pour la prochaine année.

Le rapport du vérificateur présenté en mars dernier pour l'année financière 2001 démontre des revenus de l'ordre de 333 040 \$ pour des dépenses de 337 990 \$. L'affectation du surplus étant de 26 109 \$ cela nous laisse un surplus de pour l'année 2001 après affectation de 20 736 \$ ce qui nous donne un surplus accumulé au 31 décembre 2001 de 155 513 \$.

Pour l'an 2002, des prévisions budgétaires de l'ordre de 338 749 \$ ont été adoptées. Toutefois, des dépenses supplémentaires provenant de la facture d'assurance et du service incendie, entre



N° de résolution
ou annotation

autres, font en sorte que l'on ne prévoit pas de surplus pour l'année en cours. Des dépenses immobilisation pour l'aménagement du service sanitaire s'élèvent à environ 28 000 \$.

Enfin, pour le prochain exercice, les dépenses en immobilisation à prévoir se feront en plus, pour la protection incendie. Dans le but de se conformer au schéma de couverture de risque, la municipalité devrait aménager des prises d'eau sèche à certains endroits stratégiques sur le territoire.

La rémunération des élus municipaux est la suivante. Pour chaque conseiller, elle est fixée à 149 \$ par assemblée régulière et à 50 \$ pour chaque assemblée spéciale où ceux-ci sont présents. La rémunération du maire est fixée à 447 \$ pour chaque assemblée régulière et à 150 \$ pour chaque assemblée spéciale. La rémunération des élus est indexée à chaque année et celle-ci correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation, pour Québec, établi par Statistique Canada.

En terminant, sachez que chaque conseillère, conseiller et employé municipal consacrent temps et énergie à améliorer la qualité de vie de ces citoyens et qu'en votre nom je les remercie sincèrement.

Le maire,


Yoland Dion

ITEM 8 DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Tous les élus municipaux présents ont produit un formulaire de déclaration d'intérêt pécuniaire.

ITEM 9 TRANSFERT DE LA LISTE DES DROITS DE MUTATIONS ET DES TAXES DUES À LA M.R.C. I.O.

02-110

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Lauréanne Dion d'autoriser la secrétaire trésorière à transférer la liste des droits de mutations et des comptes de taxes non payés au 30 novembre 2002. Cette liste sera transmise à la M.R.C. I.O. pour fin de perception, vente pour taxes. Conformément à l'article 1023 du Code Municipal, une copie de la liste des arrérages de taxes sera transmise à la Commission scolaire des Premières Seigneuries.

ITEM 10 DEMANDE DE FINANCEMENT VILLA ALPHONSE BONENFANT

02-111

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Dominique Labbé qu'un montant de 50 \$ soit accordé à la Villa Alphonse Bonenfant.

ITEM 11 DEMANDE FABRIQUE DE LA SAINTE-TRINITÉ-D'ORLÉANS

02-112

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Lauréanne Dion d'autoriser la secrétaire trésorière à payer un montant de 85 \$ par l'annonce paraissant annuellement dans le feuillet paroissial.



N° de résolution
ou annotation

02-113

02-114

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

ITEM 12 OFFRE D'ADHÉSION À ACTION COMMUNAUTAIRE JEUNESSE

reporté

ITEM 13 OFFRE D'ADHÉSION LA CHAMBRE DE COMMERCE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

refusé

ITEM 14 VARIA : M.R.C. APPUIE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-François I.O. a pris connaissance de la demande d'appui de la Municipalité de Sainte-Clotilde.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Gilles Vinet **QUE** le gouvernement provincial permette à une municipalité, dont la dernière école primaire et en voie de fermeture, de faire valoir un droit de retrait, afin de gérer elle-même son école, avec pleine compensation de taxes et de subventions.

ITEM 15 PÉRIODE DE QUESTION

ITEM 16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 8h50.